

Rotary Club Strasbourg Sud



Bulletin du Rotary Club de Strasbourg Sud

Avril 2007

n° 196

Le mot du Président

Chers Amis,

J'aimerais attirer votre attention ce mois-ci sur nos membres dits "retraités".

- ils nous étonnent par leur assiduité et viennent parfois de loin, même par mauvais temps, pour assister aux dîners. Quel sens du devoir !
- ils sont toujours aussi actifs, dans cette période de la vie où le corps se manifeste et joue parfois des tours. Belle leçon de courage !
- ils nous apportent leur éclairage dans la gouvernance du club avec gentillesse et clémence. Une belle leçon de sagesse !

Au nom du club et en mon nom personnel je leur exprime ici mon respect, ma reconnaissance, mon amitié.

Qu'ils continuent à être pour nous un exemple dans la Vie.

Richard Schneider

Sommaire

- 1) **Rotary international** : un student-échange à Miami
- 2) **Interclub**
- 3) **District** : EGE
- 4) **Vie du Club**

Le Conseil de l'Europe : histoire, réalisations et perspectives

par Bruno HALLER, Secrétaire Général de l'Assemblée
Parlementaire du Conseil de l'Europe

Réalisations et perspectives de la Politique de la Ville par Eric
ETIENNE, sous-préfet.

Réunion statutaire du 14.03.2007

Assemblée Générale statutaire de l'Association Pied à l'Etrier
par Driss RHARROUZ

Nouvelles de Mosaique par Claude BIHR

UDC par Claude BIHR

Anniversaires

Agenda

Avril

4 Avril : 18h15 Apéritif Cercle

11 Avril : 18h15 Apéritif Cercle

18 Avril : 19h15 Dîner au Cercle
Jean-Claude JOSEPH

*"La Suisse deviendra-t-elle un
jour membre de l'Union
Européenne ?"*

24 Avril : 12h15 Déj. Mosaique

25 Avril : 12h15 Déj. Conf
Jean BOULEAU

*"Le CNRS et la communauté
scientifique alsacienne : des
atouts pour l'Alsace."*

Mai

2 Mai : 18h15 Apéritif Cercle

9 Mai : 18h15 Apéritif Cercle

16 Mai : 19h15 Dîner

23 Mai : 12h15 Déjeuner
10 ans de Mosaique

29 Mai : 12h15 Déj. Mosaique

30 Mai : 19h15 Dîner
Soirée italienne

Cercle européen
Tél. 03 88 61 26 59

1 rue Massenet 67000 Strasbourg
– Site Internet : www.rotarystrasbourg.com

LE ROTARY INTERNATIONAL

Student Exchange

Dans le cadre du Student échange, l'un des participants de notre district, Cyril DURING, fils d'Hélène, adjointe du Gouverneur, a eu le plaisir et l'honneur de rencontrer à Miami, en juin, Bill BOYD, Président du Rotary International.

INTERCLUB

Réunion de l'interclub du 13 Mars

SOS Village d'Enfants

Monsieur Marc Larchet, directeur de SOS Village d'Enfants d'Obernai, revient vers les clubs rotariens pour solliciter des parrainages. Il appartiendra à chaque club de répondre ou non.

Courses de Strasbourg du dimanche 14 mai 2007



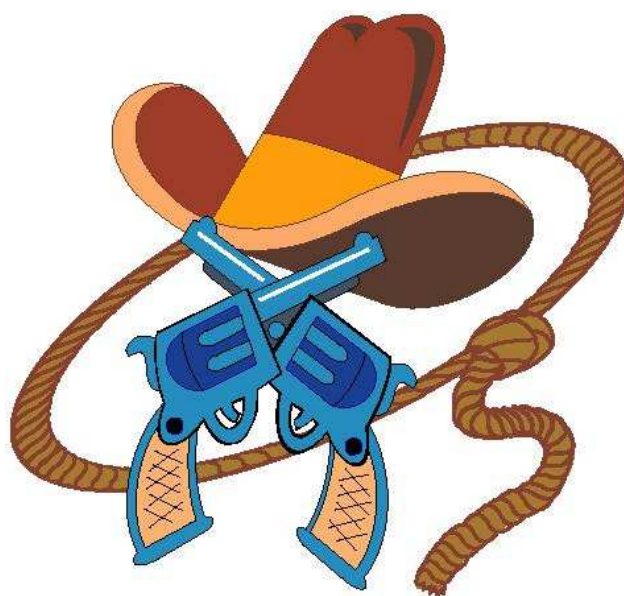
Elles se feront au bénéfice d'ALSACEP, association œuvrant pour la sclérose en plaques. L'inscription est de 7 euros et le bulletin d'inscription sera téléchargeable sur le site de ROTARY KLEBER. GROUPAMA financera les t-shirts et flyers. Tous sont invités à s'inscrire à ces courses de différents niveaux : soit courses, soit marches, allant de 3,5 km à 10 km. L'essentiel est de participer !!

Concert Gospels & Spirituals

Concert de spirituals et gospels le 3 juin organisé par Strasbourg-Kléber au profit d'une action concernant l'eau au TOGO ; concert au profit des "enfants malades à l'hôpital" organisé le 13 avril 2007 au Palais des Fêtes par Strasbourg-Centre.

Rotaract

Bal country du Rotaract le samedi 5 mai 2007 à Eschau.



DISTRICT



EGE

EGE est un programme du Rotary qui « Echange des Groupes d'Études » entre deux districts Rotary de deux pays.

C'est ainsi qu'un groupe composé d'Américains et de Canadiens du District 7850 ont séjourné dans notre District 1680, celui du Rotary Sud.

Le District 7850 est composé de 4 Clubs Canadiens de la province du Québec, 23 clubs de l'état du Vermont et 13 de l'état du New Hampshire des Etats Unis.

« Le bilinguisme au District 7850 est un fait accompli. »

- Jason Gingold, 37 ans, est directeur de département à l'Institut Culinaire de : La Nouvelle Angleterre.
- Jennifer Pelkey, 25 ans, est professeur de français et entraîneur de Hockey féminin
- Valeriya Rouzanova, 26 ans, est conseillère aux comptes de la Banque Chittenden.

Un peu de détente, toujours de bonne humeur.



Bob à Mosaïque

Ils étaient au nombre de cinq :

- Bob Simoneau, Team Leader, est Directeur financier de la Brewster Academy.
- Jennifer Curley, 35 ans, mariée, deux enfants, est responsable d'une boutique d'articles de sport,

La participation du Club a été la suivante :

- JL Kaufmann a hébergé Jennifer Curley
- D. Rharrouz et C. Bihl les ont emmenés au Neuhof (centre de formation et police puis à Mosaïque).
- G.Caen et R. Bihl se sont occupés de Jennifer Curley pour la journée professionnelle.
- De plus nous avons eu le plaisir de les recevoir à l'occasion de notre apéritif statutaire au Cercle Européen où Hélène During, Pierre Haas, et A.Latham, journaliste aux DNA, nous avaient rejoints.

Ces journées ont donné lieu à des échanges très intéressants. Notre Gouverneur C.Sarric écrit:

«Ce programme est un pas de plus vers la compréhension des cultures individuelles, humaines, régionales, professionnelles et montre l'internationalité du Rotary »

Claude Bihl

Conférence de Bruno Haller

L'Union européenne célèbre le 25 mars à Berlin le 50e anniversaire de la signature du traité de Rome par un sommet extraordinaire des dirigeants de l'UE. Notre club a bénéficié le 24 janvier d'une conférence de Bruno HALLER consacrée au Conseil de l'Europe.

Bruno HALLER est né en Alsace du Nord. Il est diplômé de droit et de sociologie et s'engage très tôt dans le monde associatif et les mouvements de jeunesse.

En 1972, il entre au Conseil de l'Europe et s'occupe successivement du Centre Européen de la Jeunesse, du Plan et des Programmes, des activités intergouvernementales, des Relations avec les pays d'Europe Centrale et Orientale.

En 1996, il est élu Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire, puis réélu en 2001. Il s'emploiera à développer les Relations avec les Parlements Nationaux, les Assemblées internationales et l'élargissement vers l'Est.

Il est membre du Rotary Strasbourg depuis 2004.

Le Conseil de l'Europe : histoire, réalisations et perspectives.

1. Le Conseil de l'Europe, une institution européenne strasbourgeoise

Je remercie vivement le ROTARY CLUB STRASBOURG-SUD pour son invitation à parler du Conseil de l'Europe, qui a été créé à Londres le 5 mai 1949 et dont le siège fut fixé expressément dans le Statut à Strasbourg, ville symbole de la réconciliation franco-allemande et européenne après la tragédie de la deuxième guerre mondiale et le déferlement de la barbarie en Europe.

C'est à l'Hôtel de Ville de notre cité que s'est tenue, le 8 août 1949, la première réunion du Comité des Ministres sous la présidence de Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de la France. C'est à l'aula de l'Université que fut ouverte la première session de l'Assemblée sous la présidence

d'honneur d'Edouard Herriot, Président du Conseil sous la 3ème République, président de l'Assemblée nationale française sous la 4ème et grand militant européen. Depuis lors, le Conseil de l'Europe est établi à Strasbourg et y œuvre inlassablement pour l'unification de l'Europe. Beaucoup de strasbourgeois se souviennent encore de la Maison de l'Europe, bâtiment provisoire érigé à la hâte face à l'Orangerie et remplacé par un nouveau Palais de l'Europe, construit par l'architecte Henry Bernard et inauguré par le Président Valéry Giscard d'Estaing en 1977. Et pourtant, peu d'entre eux savent ce que le Conseil a fait et fait encore pour l'Europe, quelles sont ses réalisations et ses ambitions.

Il est certes un familier, qui est là depuis 1949, toujours fidèle à Strasbourg, mais il reste un « familier inconnu ».

2. Histoire du Conseil de l'Europe

C'est une histoire de presque 60 ans, difficile à résumer en quelques lignes, qui va de sa fondation en 1949 par 10 Etats (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) à sa dimension paneuropéenne actuelle avec 46 Etats.

Parmi les pères fondateurs de l'Organisation, le plus illustre est certainement Winston Churchill qui, comme Premier Ministre britannique, parla de sa création dès 1942-1943, en pleine guerre et qui explicita son projet dans son fameux discours européen du 19 septembre à Zurich, dans lequel on trouve les ingrédients essentiels de la construction européenne :

La défense de la civilisation et des valeurs humaines fondamentales avec une Cour de justice pour sanctionner les violations,
L'impérieuse nécessité de la réconciliation franco-allemande, pierre angulaire du projet européen,
L'ouverture du projet à tous les Etats européens.

L'histoire du Conseil de l'Europe peut être divisée en deux périodes : la période occidentale de 1949 à 1989 et la période paneuropéenne de 1990 à nos jours, avec entre les deux les années charnières de 1988 et 1989.

La période occidentale commence avec 10 Etats et se termine à 23, avec l'adhésion de la Finlande le 5 mai 1989. Contrairement à ce que l'on pense parfois, ce fut une période très riche. Pendant les dix premières années, le Conseil fut véritablement le creuset de la construction européenne. Ce sont les années de la mise en œuvre de la réconciliation de l'après-guerre entre vainqueurs et vaincus, des adhésions dès 1949 de la Grèce et de la Turquie, de celle de l'Allemagne dès 1951, de l'Autriche en 1956, celle de la Suisse en 1963, alors que Pierre Pflimlin est président de l'Assemblée. C'est aussi l'époque du démarrage concret du Conseil, des pionniers qui doivent tout inventer, avec deux Secrétaires Généraux français qui se succèdent à la tête du Secrétariat Général, Jacques-Camille Paris et Léon Marchal. Une activité politique et diplomatique intense régnait alors au Conseil avec la participation effective de tous les pères fondateurs de l'Europe et des rencontres mémorables devant l'Assemblée, comme celle de Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Robert Schuman et Paul Van Zeeland en 1951.

Certes après la conclusion du Traité de Rome en 1957 et la mise en route du Marché Commun, le projet d'intégration européenne de nature fédéraliste s'enracine dans la Communauté Européenne. Mais cela ne décourage pas le Conseil qui, sur la base des valeurs fondamentales des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit, continue à réunir progressivement en son sein toutes les démocraties d'Europe occidentale. Il connaît des crises comme celle avec la Grèce (1967-1974) qui contraindra ce pays à quitter l'Organisation durant la dictature des colonels, comme celle aussi de la Turquie (1981-1984) suite au coup d'état de l'armée turque qui conduira l'Assemblée à refuser la prolongation du mandat de sa délégation parlementaire.

Il y eut aussi des événements heureux comme les adhésions successives du Portugal en 1976 et de l'Espagne en 1977, après la Révolution des Œillets et la mort de Franco.

Les années 1988-1989 furent déterminantes pour l'élargissement futur du Conseil à l'Est. En effet, c'est là que les contacts pris avec ces pays notamment par le Secrétaire Général Marcelino Oreja et le Président de l'Assemblée Louis Jung commencent à porter leurs fruits. Le 8 octobre 1988, l'Assemblée reçoit le Pape Jean-Paul II qui

apporte sa caution morale au projet continental du Conseil. Le 11 mai 1989, l'Assemblée crée le Statut d'invité spécial qui lui permet de faire participer à ses travaux des délégations parlementaires des pays de l'Est avec lesquels elle a établi des contacts. Le 6 juillet 1989, elle accueille à Strasbourg le Président du Soviet Suprême de l'Union Soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, qui y fait son fameux discours sur la maison commune européenne, en présence de délégations parlementaires de Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et de l'URSS.

Le 9 novembre 1989, c'est la chute du Mur de Berlin et les Allemands de l'Est et de l'Ouest fraternisent sous la porte de Brandebourg. Le Conseil de l'Europe, qui avait patiemment tissé des liens avec les pays d'Europe centrale et orientale était la seule institution qui s'était préparée à les accueillir et les arrimer à l'Europe de la démocratie et des droits de l'homme.

L'élargissement vers l'Est commença formellement avec l'adhésion de la Hongrie en 1990, suivie de celles de la Tchécoslovaquie et de la Pologne en 1991. Pour ces pays, les procédures furent conclues rapidement après la tenue d'élections démocratiques observées par l'Assemblée et la mise en route des réformes constitutionnelles et législatives requises notamment par la Convention européenne des droits de l'homme.

Par la suite, les choses se compliquèrent avec des pays ne remplissant pas les conditions requises. C'est pour la Roumanie que l'Assemblée a établi pour la première fois une liste détaillée des engagements à souscrire avant l'adhésion qui intervint en 1993. Elle a fait de même pour l'Ukraine qui adhéra au Conseil en 1995. Les pourparlers avec la Fédération de Russie ont duré plusieurs années avec des hauts et des bas et le gel de la procédure à cause de la guerre de Tchétchénie. L'adhésion a finalement lieu en 1996 et consacra la dimension paneuropéenne du Conseil avec l'entrée du pays européen le plus étendu et le plus peuplé.

Les adhésions plus récentes (Croatie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine et Serbie-Monténégro) furent plus difficiles encore, le Conseil souhaitant préserver sa cohésion et un niveau homogène des normes pour tous ses membres.

Cet élargissement, qui dura une quinzaine d'années, a conduit à un doublement du nombre des Etats de 23 à 46. Il transforma profondément l'Organisation sur le plan politique, social et culturel avec l'intégration dans ses diverses instances de représentants des nouveaux membres et dans le Secrétariat Général de ressortissants de ces pays. Ce fut un véritable choc culturel qui fut en fin de compte bénéfique pour l'élargissement. On assista à un développement considérable des missions sur le terrain et de multiples programmes d'assistance pour soutenir les institutions démocratiques, former les cadres politiques et administratifs et les juges. L'Assemblée elle-même devint une véritable institution de formation pour les parlementaires de ces pays qui furent nombreux à accéder aux plus hautes fonctions publiques chez eux. Ce fut une période très différente de la première, plus proche du terrain, plus interventionniste et moins diplomatique. Une française, Catherine Lalumière, Secrétaire Générale de 1989 à 2004, a contribué énormément à cette évolution qui a fait naître un nouveau Conseil de l'Europe.

3. Réalisations

Le Conseil de l'Europe peut se prévaloir d'un bilan tout à fait honorable que je vais résumer en cinq points.

3.1. Sur le plan politique, le Conseil de l'Europe a réussi à regrouper en son sein tous les Etats européens sur la base des valeurs fondamentales inscrites dans son Statut : droits de l'homme, démocratie pluraliste et prééminence du droit. Il a d'abord réuni tous les Etats d'Europe occidentale. Ensuite, ayant anticipé les bouleversements politiques en Europe centrale et orientale, il a su accueillir les démocraties émergentes désirant partager les mêmes valeurs. Il a ainsi apporté une contribution déterminante à la création du grand espace démocratique paneuropéen et a permis aux Etats membres de dialoguer et coopérer en son sein sur un pied d'égalité. La vision des pères fondateurs de réunir toute l'Europe à Strasbourg a été réalisée.

3.2. Dans le domaine des droits de l'homme, son bilan est extraordinaire avec l'adoption de la Convention européenne des droits de l'homme dès 1950 et la création du mécanisme de protection le

plus achevé au monde comportant une Cour indépendante dont la juridiction est obligatoire pour les Etats parties à la Convention et un droit de pétition individuelle directe devant cette Cour. C'est incontestablement le fleuron du Conseil de l'Europe auquel plusieurs Français ont apporté une précieuse contribution, notamment Pierre-Henri Teitgen, rapporteur de l'Assemblée sur la question en 1949 et René Cassin qui présida la Cour de 1965 à 1968. La Cour est actuellement présidée par le Français Jean-Paul Costa.

3.3. Le bilan normatif est également exceptionnel avec l'élaboration d'environ 200 conventions ou traités qui ont créé un espace juridique européen harmonisé et cohérent dans pratiquement tous les domaines du droit. Citons notamment les grandes conventions mises en route dès 1949 : la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte Sociale, la Convention culturelle, mais aussi les conventions dans le domaine de la procédure pénale (par ex. sur l'extradition), la Convention sur la prévention de la torture, la Convention sur la protection des minorités nationales, la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, la Convention sur la répression du terrorisme, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention sur la cybercriminalité, la Convention sur les droits des enfants. Pour arriver au même résultat par la méthode bilatérale, il aurait fallu conclure des milliers de traités entre les Etats concernés.

3.4. Plus récemment, le Conseil de l'Europe a créé un système de suivi des engagements et obligations des Etats membres qui reste unique dans le paysage institutionnel européen. C'est l'Assemblée qui a inventé le système en demandant aux Etats candidats d'Europe centrale et orientale qui ne remplissaient pas pleinement les conditions requises de souscrire avant leur adhésion des engagements précis dans les domaines constitutionnel, législatif, judiciaire et administratif et de s'engager de coopérer activement au mécanisme de contrôle du respect de ces engagements. Cela a conduit l'Assemblée à envoyer ses rapporteurs dans les pays concernés pour étudier sur le terrain l'état des réformes et signaler les retards et lacunes constatés, avec à la clé des débats dans l'hémicycle et la possibilité de recourir à des sanctions en cas de non respect

flagrant des engagements. Cette procédure est devenue dans la pratique institutionnelle un instrument politique très efficace pour obtenir les réformes nécessaires et maintenir un niveau cohérent des normes du Conseil. Elle est complétée par l'observation des élections qui sont devenues un paramètre essentiel de mesure du caractère démocratique d'un pays ainsi que des programmes d'assistance dans les domaines déficitaires. A côté du Statut d'invité spécial, inventé en 1989, cette procédure de suivi est l'une des innovations majeures de la période récente du Conseil. Elle lui a permis de devenir un acteur majeur de la transformation démocratique des nouveaux Etats membres.

3.5. Le Conseil de l'Europe a apporté à Strasbourg sa dimension européenne et paneuropéenne. Il lui a aussi procuré le rang de deuxième ville diplomatique de France avec 46 ambassades et une vingtaine de consulats généraux et consulats, la présence dans la région d'un secrétariat permanent d'environ 2.000 agents et leurs familles, la présence d'institutions prestigieuses notamment la Cour des droits de l'homme et ses 46 juges mais aussi le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, la Pharmacopée européenne, Eurimages, le Centre de la jeunesse. Le choix de Strasbourg à Londres en mai 1949 a certainement changé la destinée de la cité alsacienne.

4. Perspectives d'avenir

4.1. Depuis quelque temps, l'on demande s'il y a un avenir pour le Conseil de l'Europe et un rôle spécifique dans la construction européenne. Ce questionnement est notamment lié à l'élargissement considérable de l'Union européenne de 15 à 25 puis à 27 Etats membres.

Le questionnement n'est pas nouveau et des inquiétudes sont apparues dès la création du Marché Commun en 1957. C'est ainsi qu'une délégation de l'Assemblée posa la même question au Général de Gaulle, Président de la République française, à l'Élysée le 10 octobre 1961. Celui-ci fut à la fois rassurant, exigeant et clairvoyant en déclarant qu'il n'y avait pas d'organisation mieux placée que le Conseil de l'Europe pour affirmer tout ce qui fait la personnalité propre de l'Europe, notamment dans les domaines culturel, social et juridique.

Le questionnement fut particulièrement intense dans les années 1985 à 1989 alors que c'est précisément durant cette période que le Conseil montra son utilité, en préparant son élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale avant toute autre institution, ce qui fut un énorme service rendu à la construction européenne, reconnu comme tel par le Président de la Commission européenne, Jacques Delors, devant l'Assemblée en septembre 1989.

4.2. Il y a bien une mission spécifique du Conseil de l'Europe et elle est loin d'être terminée, même si tous les Etats européens, excepté le Belarus, en sont maintenant membres. En effet, il ne suffit pas d'avoir fait adhérer ces pays, il faut aussi les intégrer réellement, leur donner les moyens de coopérer avec les autres sur un pied d'égalité, contrôler si les engagements souscrits sont respectés. C'est un immense chantier qui a été ouvert, celui de forger une authentique culture européenne basée sur les valeurs fondamentales et de les faire respecter. C'est une mission noble et indispensable de veiller à l'application de la Convention des droits de l'homme sur l'ensemble du continent, de continuer le travail d'harmonisation des législations et des pratiques administratives pour créer un espace juridique cohérent et fiable. Cette mission spécifique demeure d'actualité et est très utile pour les autres institutions internationales et européennes.

4.3. Y a-t-il un rôle particulier par rapport à l'Union européenne ? La réponse est « oui », car il s'agit d'institutions qui sont différentes par leur composition et leur finalité mais complémentaires dans la réalisation du projet européen. Une composition de 46 Etats membres n'est pas équivalente à 27, notamment lorsque de grands états, comme la Russie, l'Ukraine et la Turquie ne sont pas membres de l'Union.

L'Europe est pluri-institutionnelle et connaît deux cercles d'association des Etats, celui de l'Union basée sur l'intégration et celui du Conseil de l'Europe basé sur la coopération interétatique. Nul ne sait aujourd'hui si l'Union va continuer à s'élargir, avec quels états et à quelle vitesse. Dans cette situation, il est indispensable de maintenir une organisation politique où tous les états européens sont des membres à part entière. C'est une contribution précieuse à la stabilité, la paix et

la sécurité du continent. Le Conseil de l'Europe remplit ce rôle qui est très utile à l'Union pour continuer son approfondissement et son élargissement.

Ainsi l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale a été préparé par le Conseil sur le plan de droits de l'homme, des normes juridiques et des standards démocratiques. Le Conseil de l'Europe a fonctionné comme une institution d'initiation et de formation à l'Europe. L'Union est le noyau dur de la construction européenne qui se nourrit de l'espace de coopération du Conseil de l'Europe.

4.4. Alors y a-t-il un avenir pour le Conseil de l'Europe ? D'abord, il n'y a pas de raison de craindre pour sa survie, car, excepté quelques rationalisateurs et centralisateurs outranciers qui voudraient tout mettre dans une seule méga-institution, personne ne pense à dissoudre le Conseil qui, entre autre, constitue le cadre institutionnel dans lequel s'insère la Cour des droits de l'homme dont tout le monde affirme l'indispensable pérennité.

Ensuite, il y a eu dans l'histoire récente du Conseil trois Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement, à Vienne en 1993, à Strasbourg en 1997 et à Varsovie en 2005, qui ont exprimé leur confiance à l'Organisation et confirmé sa mission fondamentale au niveau paneuropéen. Celui de Varsovie est allé plus loin en ce qu'il s'est penché sur deux questions d'avenir. D'une part, comment peut-on garantir le bon fonctionnement de la Cour des droits de l'homme qui est victime de son succès et est submergé par le grand nombre de requêtes qui lui sont adressées et d'autre part, comment peut-on organiser la complémentarité entre l'Union et le Conseil pour éviter les doubles emplois et le gaspillage des moyens. Sur le fonctionnement de la Cour, le rapport a été confié à un groupe de onze Sages alors que celui sur les relations entre l'Union et le Conseil a été confié à titre personnel au Premier Ministre de Luxembourg, Jean-Claude Juncker. Les deux rapports ont été élaborés rapidement et sont actuellement à l'examen des instances politiques du Conseil de l'Europe.

Le rapport Juncker intitulé « Conseil de l'Europe – Union Européenne : une même ambition pour le continent européen » développe un projet de

partenariat entre les deux institutions dont la mise en œuvre garantirait à mon avis la cohérence de la construction européenne et le meilleur rapport coût/efficacité. Il y a 15 propositions concrètes dont deux sont fondamentales :

"Les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne ouvrent dès à présent la porte à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme ;"

"Les instances de l'Union européenne reconnaissent le Conseil de l'Europe comme la référence continentale en matière des droits de l'homme."

Ce sont des propositions de bon sens d'un homme politique européen qui connaît bien les deux institutions. Si on réalise cela, le Conseil et l'Union seront organiquement liés et devront coopérer et organiser leur complémentarité entre eux pour le plus grand bénéfice de l'Europe.

Le rapport des Sages sur la Cour est plus technique et ne peut être exposé en détail dans le cadre de cette conférence. Il est proposé de maintenir le droit de recours individuel dans sa forme actuelle en considérant qu'il est un élément essentiel du système de protection et une caractéristique fondamentale de la culture juridique européenne. Il est aussi proposé de créer un nouveau mécanisme de filtrage des requêtes appelé Comité judiciaire placé sous l'autorité de la Cour et présidé par un membre de celle-ci. Ce Comité déchargerait la Cour d'un grand nombre d'affaires, notamment celles qui sont manifestement irrecevables ou de nature répétitive. Ces propositions et celles qui les accompagnent vont dans la bonne direction et il faut espérer que des décisions seront prises rapidement. En effet, la situation est grave puisque environ 40.000 requêtes arrivent au Greffe de la Cour chaque année et qu'il reste 90.000 affaires pendantes des années passées. Certes la Cour a considérablement augmenté son rythme de travail en rendant 1.500 arrêts en 2006 alors qu'elle en a rendu 695 en l'an 2000. Le nouveau Président de la Cour, le français Jean-Paul Costa, aura la lourde tâche de mener la réforme à bien. Espérons que les Etats honoreront leurs déclarations en mobilisant les ressources nécessaires.

4. 5. Le handicap budgétaire

Par rapport à d'autres institutions nationales ou européennes, le Conseil de l'Europe a des

ressources financières faibles. L'ensemble de son budget de dépenses pour 2007 se chiffre à 262 millions d'euros. La population des Etats membres du Conseil étant de 800 millions, cela représente une contribution moyenne de 30 centimes d'euros par habitant, ce qui évidemment n'est pas beaucoup pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit dans toute l'Europe. Sans vouloir comparer avec ce qui n'est pas comparable, il faut dire qu'avec ce budget l'Union européenne ne pourrait même pas fonctionner pendant une journée et que le seul Parlement Européen a un budget de 1,3 milliard d'euros.

Durant toute son histoire, le Conseil a toujours connu un budget modeste ce qui lui permet de se prévaloir d'un rapport coût/efficacité très favorable. Mais avec l'élargissement à 46 Etats et la multiplication des interventions sur le terrain et des programmes d'assistance, cela devient un handicap.

L'une des causes de cette situation est que le budget du Conseil est alimenté par des contributions des Etats membres négociées chaque année avec les Ministères des Affaires étrangères qui pour la plupart sont aussi relativement mal dotés dans les budgets nationaux. En outre, le budget est fixé par le Comité des Ministres, avec un rôle purement consultatif de l'Assemblée qui n'a même pas le pouvoir de voter ses propres crédits.

Il s'y ajoute le fait que les contributions sont fixées selon une clé de répartition qui tient compte du produit national brut et de la population de chaque pays, étant précisé qu'il y a cinq grands contributeurs qui payent chacun 12,15% et l'Allemagne, la France, l'Italie, la Russie et le Royaume Uni couvrent à eux seuls plus de 60% des dépenses. Cela procure une certaine stabilité puisque ces pays ont toujours honoré leurs engagements, mais cela ne facilite pas les négociations. Pour la France, la contribution pour 2007 est de 36 millions d'euros, ce qui représente à titre d'exemple le coût de 7 Km d'autoroute en ligne droite. Il faut espérer que le Conseil bénéficiera de plus de soutien financier dans l'avenir.

L'idéal serait que le Conseil de l'Europe soit aligné sur le système budgétaire, pour l'essentiel, les

ressources proviennent de la TVA payée dans les Etats membres, selon un pourcentage fixé par le Conseil des Ministres, le Parlement Européen ayant le dernier mot puisqu'il vote le budget. Mais il s'agit là d'une réforme structurelle difficile à obtenir et la réclamer est probablement de l'ordre du vœu pieux.

En conclusion, je dirai que le Conseil de l'Europe a fait une contribution remarquable à l'unification européenne. Probablement, a-t-il a mal communiqué sur son action et ses réalisations, ce qui explique qu'il soit si mal connu et souvent méconnu. Sa mission statutaire reste d'actualité et avec la dimension paneuropéenne acquise récemment la tâche restant à accomplir est immense. Il peut continuer à œuvrer pour l'Europe comme tel, mais serait certainement consolidé par l'établissement d'un lien organique avec l'Union européenne. Aujourd'hui, les chances de lier les deux institutions majeures de la construction européenne existent. Espérons qu'il y aura la volonté politique pour le faire !

Conférence d'Eric Etienne

Le 21 février nous avons eu le plaisir d'accueillir Eric ETIENNE, sous-préfet en charge de la politique de la ville. Voici le canevas de cet exposé :



Réalisations et perspectives de la politique de la ville

Propos préliminaires :

La politique de la ville : une politique de cohésion sociale territorialisée ;
Les territoires éligibles à la politique de la ville ;
Les populations concernées par la politique de la ville ;

LA VIE DU CLUB

La politique de la ville est partenariale, contractualisée, interministérielle.

Le cadrage conceptuel et institutionnel de la politique de la ville

Le concept de la politique de la ville est daté

Les évènements déclencheurs de cette politique (des évènements de Bron dans les années 1980 aux évènements de novembre 2005) ;

Un foisonnement de textes encadrent cette politique ;

Réalité de la politique de la ville : 6,5 millions d'habitants concernés, 250 agglomérations, 1500 quartiers, 40 milliards d'euros investis dans cette politique (source, cour des comptes, rapport public sur la politique de la ville, février 2002).

Le cadrage institutionnel de la politique de la ville

Les agences :

L'impulsion par la Délégation interministérielle à la ville ;

La réalisation du volet urbain par l'agence nationale de la rénovation urbaine, du volet humain par l'agence nationale pour la cohésion sociale des chances ; la mesure de l'efficacité par l'observatoire national des zones urbaines sensibles.

Les circuits financiers :

Les budgets opérationnels de programmes, BOP est ; BOP ru ; l'ACSé ;

Les partenaires :

Les agglomérations, les villes, les associations de proximité.

Les outils de la politique de la ville appréhendent désormais les champs multiples de la politique de la ville.

Les dispositifs humain et urbain se traduisent par la signature de contrats

Le contrat de cohésion sociale traduit les priorités locales de la politique de la ville

L'accompagnement des changements urbains ;

La citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
La réussite scolaire et éducative ;
Le développement économique des quartiers ;
La promotion de la santé.

La convention de rénovation urbaine traduit des efforts sans précédents pour changer l'image des quartiers

Les quartiers de la CUS concernés : le Neuhof, la Meinau, les Hirondelle à Lingolsheim, HautePierre, Cronembourg.

Les objectifs des contrats seront évalués

Le rôle des préfets et sous-préfets dans l'élaboration et l'évaluation des politiques locales de cohésion ;

Les indicateurs des contrats, partie prenante de la réforme budgétaire induite par la LOLF.

Conclusion :

Une politique non exempte de critiques : le déficit de lisibilité, la multiplication des zonages, le foisonnement des procédures ;

70 propositions autour de 7 axes pour conforter cette politique (le rapport du sénateur Pierre André, 2007) ;

Cette politique a-t-elle réussie ?

L'exposé a été suivi par un débat riche, voire animé avec la participation de nos membres et invités dont Leila Hamoud, Nabil Badache.

Apéritif statutaire du 14 mars 2007

L'affectation du bénéfice de l'action du golf n'a pas encore été définie pour l'instant. L'organisation de cette manifestation sera pilotée par six membres qui animeront chacun un groupe de six personnes. Le but est de trouver des lots récompensant les compétiteurs de golf, et de l'argent auprès de sponsors qui seront sollicités par courrier et qui bénéficieront sur place d'une publicité.

Le planning jusque fin juin a été affiné et finalisé.

Claude Bihl nous a exposé son projet d'UDC (Unions de Développement Communautaire

Assemblée Générale Statutaire de l'Association Pied à l'Etrier

Le 27 février dernier s'est tenue, au restaurant Mosaïque, la sixième Assemblée Générale statutaire de l'association Pied à l'Etrier.

Voilà bientôt 7 ans, un groupe de Rotariens et d'acteurs sociaux du quartier du Neuhof, ont décidé de fédérer leurs efforts pour aider des demandeurs d'emploi dans leurs démarches.

Le club Innerwheel est très vite venu épauler cette démarche en soutenant activement l'association.

Une action inscrite dans la durée

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cotisations	91,93	90	0	160	110	100
Aides Rotary Sud	762,25	1540	2550	0	1500	1500
Aides Inner Wheel	304,9	917,69	800	800	1200	800
Total	1159,08	2547,69	3350	960	2810	2400

Au cours des six dernières années, Inner Wheel a soutenu l'action de Pied à l'étrier à hauteur de 4822.59 Euros.

Le Rotary club sud s'est engagé à hauteur de 7852,25 Euros.

L'association gère un fond social visant à soutenir les demandeurs d'emploi dans leurs parcours d'insertion social et professionnel.

213 personnes ont bénéficié d'une aide depuis la création de l'association en 2001.

Nous avons volontairement fait le choix de financer de petits montants, mais à un maximum de personnes.

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Montant total des aides	975,39	2571,5	2571,35	753	1839	2997
Nombre de bénéficiaires	26	53	48	16	29	41
Moyenne des aides	37,52	48,52	53,57	47,06	63,41	73,10

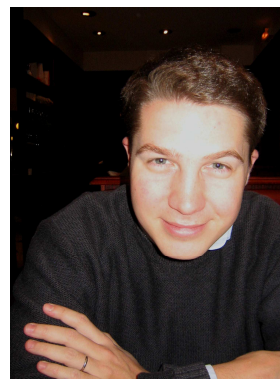
Nature des aides distribuées

Années	2004	2005	2006
Aides à la formation	128	235	572
Aides à la mobilité	230	264	615
Aides d'urgence	220	910	1295
Frais de garde	0	132	0
Vêtements de travail	85	110	360
Autres aides	90	188	155
Total	753	1839	2997

Association inscrite au Tribunal d'instance de Strasbourg depuis le 16/10/2000

Des nouvelles de Mosaïque

Le fait principal de ce début d'année à Mosaïque est l'arrivée de Steve Zinzius qui sera chargé de diriger l'association avec Leila.



Steve

Il faut remercier Leila qui a géré seule l'association, sans elle il n'y aurait plus de Mosaïque. Elle a par ailleurs confirmé que les comptes de l'exercice 2006 étaient équilibrés.

Rappelons que « Mosaïque » est un « chantier d'insertion », une association dont le but est d'insérer des personnes du quartier du Neuhof dans le monde du travail en les formant aux métiers de la restauration. Le restaurant est le moyen d'atteindre cet objectif.

Il y a actuellement 4 permanents et 18 personnes en insertion à Mosaïque.

Un comité de pilotage a été mis en place pour aider Leila et Steve à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, principalement :

- faire fonctionner le restaurant du Neuhof en proposant à la fois des plats du jour pour les habitants du quartier, et profiter des capacités culinaires des femmes présentes pour offrir des spécialités de qualité.
- accroître la vente à emporter ainsi que l'aspect traiteur.
- mettre en place l'antenne à la Krutenau.

La création d'une UDC, décrite par ailleurs, devrait apporter un soutien rotarien conséquent.

L'Assemblée générale Mosaïque a été fixée au 29 juin. Vous êtes tous invités.

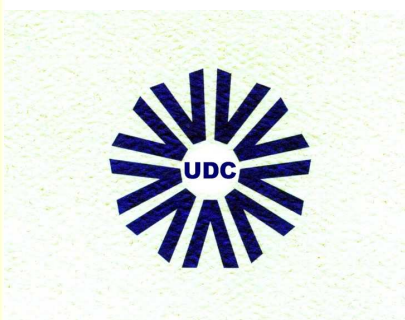
Les Unités de Développement Communautaire

Gérard Caen, puis le Gouverneur Claude Saric ont insisté pour que nous transformions notre action « Mosaïque » en une « Unité de Développement Communautaire »

Le comité directeur du Club, réuni le 14 mars, a donné son accord.

Voici de quoi il s'agit.

L'UDC est un programme du Rotary qui encourage des Rotariens ainsi que des habitants d'un quartier ou d'une commune à prendre en charge des actions de proximité. Elle favorise le développement de chaque individu au sein de sa culture et de sa localité.



L'UDC permet d'amener un peu d'espoir dans les quartiers et les communes.

Partout où des citoyens se regroupent pour améliorer leurs conditions de vie, l'opération réussit.

L'UDC créée a pour nom : « MOSAÏQUE »

L'UDC a pour objectif d'insérer des hommes et des femmes dans le monde du travail grâce à la

restauration. L'UDC est composée de personnes du quartier du Neuhof et de Rotariens.

Le Club Parain est le Rotary Club Strasbourg Sud. Elle pérennise notre action qui a maintenant 10 ans. Elle lui donne une visibilité au niveau District et au-delà, et permet ainsi des financements provenant des diverses structures Rotariennes... Fondation Rotary....

Quelques règles ont été adoptées pour assurer le fonctionnement de l'UDC:

- La composition est revue chaque année.
- Elle se réunit le soir de tous les derniers lundi du mois et remplace ainsi le « Comité de Pilotage ».
- Ses membres font partie du Conseil d'Administration.

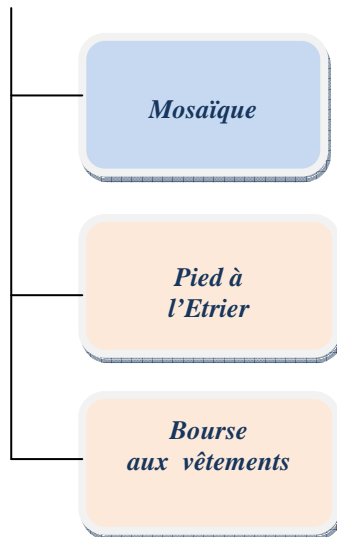
Le Club est particulièrement favorable au partenariat avec d'autres Clubs qui souhaiteraient se joindre à l'action.

Il serait possible, sous la dénomination « Neuhof », d'inclure nos autres actions : Pied à l'Etrier, Bourse aux vêtements.

Ci-dessous la liste des membres des deux équipes. Tous ceux qui souhaiteraient participer à cette action sont les bienvenus.

LA VIE DU CLUB

NEUHOF



ROTARY

Prénom

Nom

<i>Emmanuel</i>	ANDREO
<i>Claude</i>	BIHR
<i>Rosemarie</i>	BIHR
<i>Yann</i>	DE BUYER
<i>Gérard</i>	CAEN
<i>Jean-Pierre</i>	FOLTZER
<i>Jean-Marc</i>	LEVY
<i>Richard</i>	SCHNEIDER
<i>Driss</i>	RHARROUZ
<i>Michel</i>	ZINZIUS

Claude Bihr

NEUHOF

Prénom

Nom

<i>Nabil</i>	BADACHE
<i>Michelle</i>	BARDOT
<i>Leila</i>	HAMOUD
<i>Marylise</i>	HAHN
<i>Säid</i>	NAOUMI
<i>Afif</i>	ZAITI
<i>Steve</i>	ZINZIUS

De 1961 à nos jours

Cette rubrique paraîtra à nouveau le mois prochain
Merci à Jean-Marc Levy pour sa contribution
fidèle au bulletin.

Carnet de famille



Anniversaires

Robert CARPENTIER	le 16 avril
Emmanuel ANDREO	le 27 avril